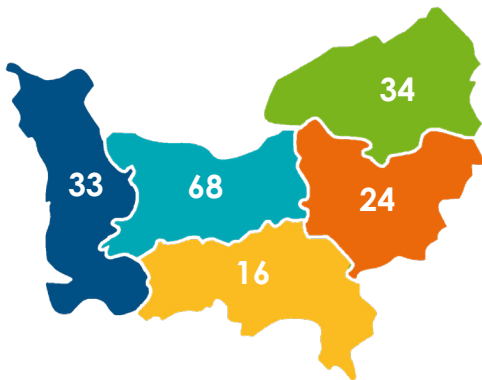


Bilan des chartes Objectif CO₂ en Normandie fin 2019

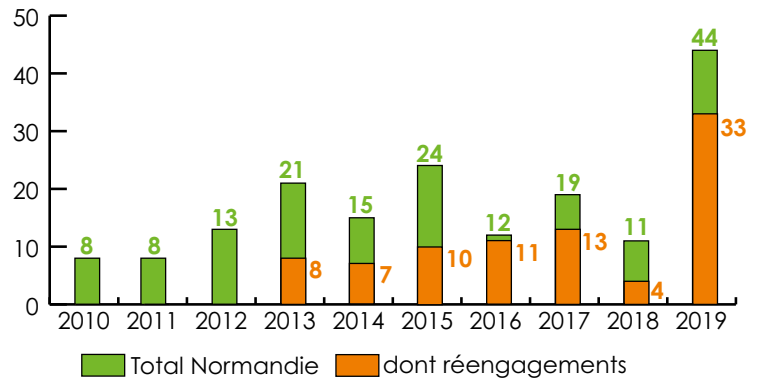
Dans le cadre de la charte Objectif CO₂ l'entreprise s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en se fixant un objectif de réduction de ses émissions et un plan d'actions sur une durée de 3 ans.

175 engagements sur la Normandie

Répartition des **175** engagements par département



Nombre d'engagements par année

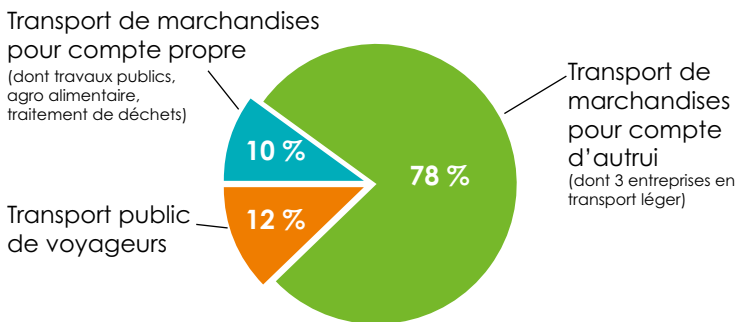


72 % des entreprises chartées se sont réengagées à la fin de leur 1^{er} engagement

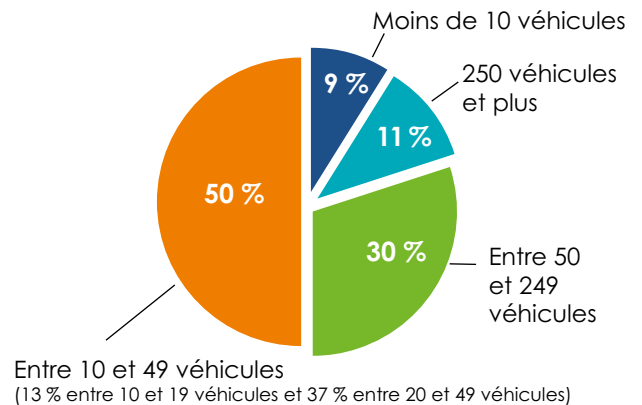
121 entreprises ou groupes, 16 298 véhicules et 19 042 conducteurs

Répartition des 121 entreprises ou groupes engagés

Selon leur activité :



Selon l'importance du parc de véhicules :



Pour ces **175** engagements, l'objectif moyen de réduction des émissions de CO₂ (par an) retenu par les entreprises est de **5,3 %**.

Bon à savoir

- Bilan établi à partir des données figurant sur le site « ObjectifCO₂ » au 10/12/2019.
- Les premières chartes ont été signées en 2008 au niveau national et en 2010 en Normandie.
- La démarche est mise en œuvre en Normandie par ECOCO₂, l'Ademe, la DREAL et les fédérations professionnelles en partenariat avec la Région et les centres de formation de la branche transport.

128 000 tonnes de CO₂ économisées fin 2018

► Pour les **131 engagements échus et en cours** **128 000** tonnes de CO₂ déjà économisées, ce qui correspond à : 40,4 millions de litres de carburant, 47,6 millions d'euros, 128 000 aller retour en avion Paris New York et aux émissions de CO₂ de près de 12 000 français.

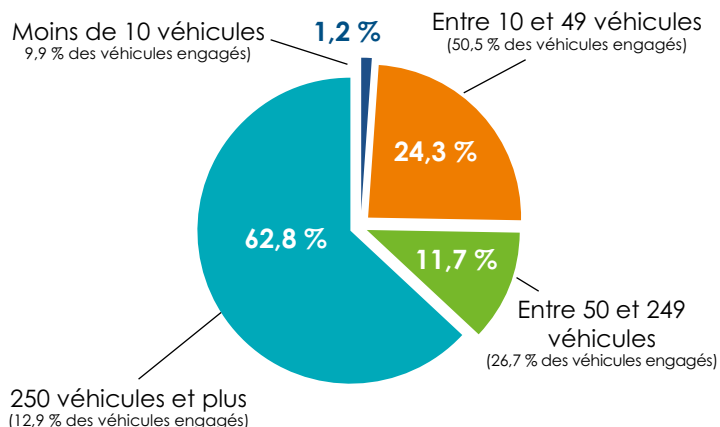
► Pour les **101 engagements échus** (chartes signées de 2010 à 2016) :

④ Répartition des tonnes de CO₂ économisées selon l'importance du parc de véhicules

① **10 523** véhicules et **12 489** conducteurs concernés

② **123 076** tonnes de CO₂ économisées

③ **7,5 %** de gain moyen réalisé en fin d'engagement (le gain étant plus important lors d'un 1^{er} engagement que lors d'un réengagement).



On peut ainsi noter que pour les 101 engagements échus, les engagements des entreprises disposant de plus de 249 véhicules représentent 12,9 % des véhicules engagés mais réalisent 62,8 % des tonnes de CO₂ économisées.

À votre disposition

un chargé de mission Objectif CO₂
pour vous accompagner gratuitement



Andrew Patry
andrew.patry@ecoco2.com
tél 07 84 44 04 90

un site internet

pour se renseigner sur la démarche
mais également pour gérer son
engagement.



www.objectifco2.fr

Le programme Engagements Volontaires pour l'Environnement-transport et logistique (EVE) est porté par L'Ademe et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère chargé des Transports. Ce programme est financé par Total Marketing France dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Eco CO₂, éco-entreprise innovante de l'économie sociale et solidaire, assure, au nom de l'Ademe, la coordination, l'animation et l'accompagnement technique du programme.

